ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2014-03-5 du 13 mars 2014 portant sur la « Poursuite de la démarche expérimentale d'évaluation de l'employabilité des personnes en situation de handicap »

NOR : *AFSX1430257X*

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De participer au cofinancement de la poursuite de la démarche expérimentale d'évaluation de l'employabilité des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une convention à passer avec la direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

2. L'engagement financier du FIPHFP sera de 6,6 M€, dont 3,3 M€ au titre de 2014 et 3,3 M€ au titre de 2015.

3. Dans le cas où la démarche expérimentale devrait être étendue à un nombre supérieur à 30 MDPH, les éventuels engagements financiers du FIPHFP seraient limités à 20 % du montant total du besoin de financement de l'extension de l'expérimentation.

4. Les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront imputées sur les crédits d'intervention du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

5. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur général économique et financier du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2014-03-5 portant sur la « Poursuite de la démarche expérimentale d'évaluation de l'employabilité des personnes en situation de handicap » :
Nombre de présents au moment de la délibération : 13. Votants : 13. Abstentions : 4. Nombre de voix « Pour » : 9. Nombre de voix « Contre » : 0. La délibération est adoptée.

Fait le 13 mars 2014.

Le président,
A. Montané

Le directeur,
J.-C. Watiez